



Appel à manifestation d'intérêt

Évaluation finale du programme Plateforme Territorialisée des Microprojets – Phase 2 (PTMP2)

Ces éléments sont présentés sous réserve de la finalisation en cours des termes de référence de l'évaluation.

1 – L'action et les acteurs impliqués

Créée en 1967, La Guilde européenne du raid est une association reconnue d'utilité publique, organisée autour de quatre pôles d'action :

- **Aventure** : socle historique de l'association, qui encourage et valorise les parcours d'aventure à travers des bourses, cafés de l'aventure, festivals et événements culturels ;
- **Programme** : mise en œuvre de projets de solidarité internationale, notamment au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie ;
- **Volontariat** : accompagnement de Volontaires de Solidarité Internationale (VSI) et de volontaires en service civique ;
- **Microprojets** : accompagnement, financement et valorisation des initiatives de solidarité internationale portées par des petites et moyennes organisations de la société civile (OSC).

Le programme **Plateforme Territorialisée des Microprojets – Phase 2 (PTMP2)** s'inscrit dans ce dernier pôle. Il constitue la deuxième phase d'un dispositif soutenu principalement par l'Agence française de développement (AFD), visant à renforcer la qualité, l'impact et l'ancre territorial des microprojets de solidarité internationale.

La PTMP2 se déploie sur la période juillet 2023 – août 2026, avec un budget global d'environ 11 millions d'euros, dont 5,4 millions d'euros financés par l'AFD. Le programme repose sur :

- des appels à projets nationaux multithématiques ;
- des appels à projets spécifiques (thématisques ou géographiques) ;
- des fonds territoriaux portés par les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) ;
- un écosystème d'accompagnement multi-acteurs associant La Guilde, les RRMA, des partenaires techniques, des fondations, des experts et des camps de base à l'international.

La PTMP2 est pilotée par La Guilde, en lien étroit avec :

- l'AFD, principal partenaire financier ;
- la CIRRMA, représentant les RRMA au niveau national ;

La Guilde européenne du raid
Association reconnue d'utilité publique
3 rue Maurice Ravel 92300 Levallois, France
www.la-guilde.org
contact@la-guilde.org

- des fondations et fonds de dotation partenaires ;
- les RRMA et leurs partenaires territoriaux ;
- les OSC françaises et leurs partenaires locaux dans les pays d'intervention.

Un comité de pilotage (COPIL) du programme réunit La Guilde, l'AFD, la CIRRMA et la Fondation Agir Sa Vie.

2 – L'évaluation souhaitée

Justification et objectifs

Au-delà des exigences de redevabilité, cette évaluation vise à porter un regard externe sur les dynamiques partenariales, territoriales et d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de la PTMP2, afin d'en tirer des enseignements utiles à l'évolution future du dispositif.

Elle s'inscrit notamment dans une réflexion en cours sur l'élargissement et l'assouplissement des cadres de coopération entre acteurs, dans la perspective d'une **Alliance pour les microprojets**, entendue comme un espace de collaboration ouvert et non gouverné.

Dans un contexte budgétaire, politique et géopolitique contraint, l'enjeu est double :

- dresser un bilan qualitatif de cette seconde phase du programme ;
- alimenter la réflexion stratégique pour la conception du futur dispositif, provisoirement intitulé *Alliance pour les microprojets*.

L'évaluation s'inscrit ainsi dans une triple perspective :

- rétrospective (analyse du fonctionnement et des dynamiques mises en œuvre) ;
- appréciative (effets observables, valeur ajoutée du dispositif) ;
- prospective (enseignements et recommandations pour la suite).

Aspects à étudier

L'évaluation portera notamment sur :

- le fonctionnement global du dispositif PTMP2 et son articulation (appels nationaux, spécifiques, fonds territoriaux) ;
- les dynamiques partenariales et territoriales (RRMA, camps de base, partenaires techniques et financiers) ;
- les effets qualitatifs observables pour les OSC et leurs partenaires ;
- les conditions de transition vers un modèle partenarial plus souple et structuré dans le cadre de l'Alliance.

Les axes d'analyse et les questions évaluatives sont détaillés dans les Termes de Référence.

3 – Déroulement, budget et calendrier prévisionnel

L'évaluation sera suivie par La Guilde, avec l'appui de la consultante en charge de la stratégie d'évaluation, et mobilisera le comité de pilotage du programme aux étapes clés.

Le budget maximal alloué à l'évaluation est de **35 000 € TTC**. Cela inclus les honoraires et les frais de mission.

Calendrier indicatif (2026)

Objet	Période
Appel à manifestation d'intérêt	Jusqu'au 6 février 2026 à 12h (heure de Paris)
Présélection des dossiers	10 février
Appel d'offres restreint	Du 11 février au 9 mars à 12h
Sélection du prestataire	16 mars (entretiens éventuels le 18 mars)
Démarrage, contractualisation	Semaine du 16 mars
Réunion de cadrage	31 mars
Note intermédiaire et atelier avec le copil	Mi-mai
Rapport provisoire et restitution	Juin
Rapport final et synthèse	Septembre

4 – Expertise externe recherchée (consultance)

Pour mener à bien cette évaluation, La Guilde souhaite faire appel à **un consultant ou un binôme** disposant notamment :

- d'une expertise avérée dans la conduite d'évaluations ;
- d'une bonne connaissance des microprojets, des initiatives citoyennes et du fonctionnement des petites associations ;
- d'une expérience des dynamiques partenariales et territoriales dans le champ de la solidarité internationale ;
- d'une capacité à intervenir dans des contextes partenariaux complexes, en adoptant une posture d'analyse indépendante, d'écoute et de dialogue.

5 – Modalités de manifestation d'intérêt

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des consultants susceptibles d'accompagner La Guilde et ses partenaires dans une évaluation exigeante, utile et orientée vers l'avenir, à la croisée de l'analyse des pratiques et de la réflexion stratégique.

À l'issue de cet AMI, une présélection sera réalisée, suivie d'un appel d'offres restreint sur la base des TDR finalisés.

À ce stade, il est demandé :

- l'envoi d'un CV du/de la consultant(e) pressenti(e) comme chef(fe) de mission ;
- pour les équipes, l'envoi du CV des consultants associés est encouragé mais non obligatoire à ce stade.

Les candidats sont invités à mettre en évidence dans leur CV les éléments pertinents au regard de cette mission.

Les manifestations d'intérêt sont à envoyer par courrier électronique **avant le 6 février 2026 à 12h (heure de Paris)** à : apolline.cox@la-guilde.org